

## Bulletin d'histoire politique

# Les lieux de la manifestation. La ville de Québec comme espace polémique

Martin Pâquet and Jocelyn Saint-Pierre



Volume 21, Number 2, Winter 2013

Contester ! Les formes d'une prise de parole au Québec au XX<sup>e</sup> siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1014134ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1014134ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Pâquet, M. & Saint-Pierre, J. (2013). Les lieux de la manifestation. La ville de Québec comme espace polémique. *Bulletin d'histoire politique*, 21(2), 44–60. <https://doi.org/10.7202/1014134ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Les lieux de la manifestation

## La ville de Québec comme espace polémique<sup>1</sup>

MARTIN PÂQUET  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*  
JOCELYN SAINT-PIERRE  
*Historien*

Ev'rywhere I hear the sound of marching, charging  
feet, boy

MICK JAGGER et KEITH RICHARDS,  
«Street Fighting Man», *Beggars Banquet*, 1968

Le démon sort de l'enfer pour faire le tour du monde  
Envoyé par Lucifer pour rapailler son monde [...]  
Il dit : «toé mon policier, t'é pas tanné de nous gazer,  
Avec ta maudite clôture, embarque dans ma voiture.

LA BOTTINE SOURIANTE,  
«Le démon sort de l'enfer», *Cordial*, 2001.

Siège de l'autorité politique avec le Parlement, la ville de Québec a été le théâtre de maintes manifestations polémiques au cours de son histoire. Conçues comme des stratégies de prise de parole publique, certaines di-  
raient d'*empowerment*, ces manifestations collectives ont été mues par  
plusieurs objectifs : la promotion de différentes causes, la protestation  
contre des politiques spécifiques jugées inacceptables, la contestation  
contre un ordre établi considéré comme illégitime. Elles expriment ainsi  
de manière publique une résistance des citoyens et citoyennes à l'exer-  
cice du pouvoir. Ce faisant, elles ont investi physiquement et symboli-  
quement un espace réservé au politique, suivant un certain rituel enca-  
drant l'action collective de prise de parole publique. Dès lors, devant le  
Parlement et d'autres endroits, la manifestation polémique occupe un  
lieu spatial — un *locus* — mais aussi devient un lieu du discours — un  
*topos*.

Comment et pourquoi manifeste-t-on à Québec? Quels acteurs sont impliqués? Entre *locus* et *topos*, que reflète le rituel manifestif à travers le temps, surtout depuis les années 1960? Établissant une congruence avec l'environnement sociopolitique, ce rituel témoigne de quelles formes de culture politique? Telles sont quelques questions tirées d'une recherche en développement, fondée sur l'analyse d'un corpus documentaire de 1 088 articles de presse<sup>2</sup>, auxquelles cette étude en histoire de la culture politique québécoise cherche à répondre brièvement.

Pour ce faire, procédons en cinq temps. Cernons d'abord le phénomène de la manifestation à travers le temps, un phénomène auparavant sporadique qui devient plus systématique avec la prise de parole citoyenne des années 1960. Puis, après avoir identifié les stratégies d'ordonnement des lieux, stratégies d'ordonnement visuelles et sonores, des manifestants, nous nous attarderons sur d'autres acteurs impliqués dans le rituel manifestif: les agents des forces policières.

### **Les manifestations avant 1960, un phénomène sporadique**

À la différence des pays qui ont influencé nos institutions ainsi que nos traditions politiques et parlementaires, comme la France, l'Angleterre ou les États-Unis<sup>3</sup>, l'organisation des manifestations est moins systématique dans le Québec d'avant la Révolution tranquille. Auparavant, le *fait manifestant*, entendu ici comme l'occupation de lieux physiques ouverts et dans un temps éphémère<sup>4</sup>, et comme une action collective de plusieurs citoyens rassemblés qui expriment ostensiblement leurs revendications de nature politique<sup>5</sup>, s'exprime surtout de manière sporadique dans l'espace public. En effet, la culture bourgeoise qui est hégémonique au Canada français et anglais<sup>6</sup> depuis 1848 se méfie des mouvements de foule qui sont souvent assimilés à des débordements parfois incontrôlables. Le recours plus systématique à la manifestation comme prise de parole citoyenne devient beaucoup plus apparent depuis les années 1960 au Québec tout comme d'ailleurs au Canada<sup>7</sup>.

Bien sûr, cela ne veut pas dire néanmoins qu'il n'y en a jamais eu auparavant: dans la Vieille Capitale, les citoyens se mobilisent promptement pour protester contre des situations jugées intolérables et pour contester l'ordre établi. Ainsi en 1714, à l'époque de la Nouvelle-France, la ville de Québec est assiégée par des émeutiers venus «clamer leur misère»<sup>8</sup>. La construction même du parlement est l'objet d'affrontements violents en 1878 dans le quartier Saint-Roch, pour protester contre des baisses de salaire et l'engagement de briseurs de grève. L'intervention de l'armée est demandée et les affrontements font morts et blessés<sup>9</sup>. Du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 1918, plusieurs manifestations spontanées contre la conscription éclatent dans le quartier Saint-Roch, sur la place Jacques-Cartier, sur la

rue Saint-Jean et la Place d'Youville ainsi que devant le Manège militaire. Dégénérant en émeute, la dernière manifestation est durement réprimée par les soldats : quatre manifestants sont abattus sur la rue Saint-Vallier<sup>10</sup>. La crise économique des années 1930 provoque des manifestations moins violentes mais tout aussi ardentes, autour et dans l'édifice parlementaire. En 1936, les foules assiègent les Chambres et paralysent la circulation dans le parlement<sup>11</sup>. La même année, des assemblées de protestations ont lieu à l'Hôtel du Parlement pour dénoncer Maurice Duplessis qui a écarté Philippe Hamel de son cabinet<sup>12</sup>. Les années d'après-guerre voient aussi leur lot de manifestations. Les politiques antisyndicales de Duplessis ont leur écho devant le parlement : en 1953, pour dénoncer les *bills* 19 et 20, en 1954 avec une marche sur Québec organisée par les syndicats, et en 1957 lors de la grève de Murdochville où 5 000 travailleurs débarquent à Québec<sup>13</sup>. La première manifestation étudiante remonte à 1956, au moment où les étudiants de l'Université Laval viennent rappeler au Premier ministre les besoins de financement de l'éducation supérieure<sup>14</sup>. L'année suivante, la première grève étudiante générale éclate<sup>15</sup>. À cette occasion, trois étudiants, Francine Laurendeau, Jean-Pierre Goyer et Bruno Meloche, se présentent à 37 reprises au bureau de Duplessis, situé à l'époque dans l'actuel édifice Honoré-Mercier, qui refuse de les rencontrer. Cette action plutôt silencieuse est la seule ; il n'y a pas de manifestations ni dans les rues ni devant le parlement, manifestations « qui ne pourraient qu'entraîner un désordre plus grand »<sup>16</sup> selon le journaliste du *Soleil*.

Les citoyens peuvent parfois s'exprimer dans l'enceinte du Parlement, à l'instar des Patriotes en 1837. À la suite d'assemblées publiques organisées dans plusieurs circonscriptions électorales du Bas-Canada, la ville de Québec a la sienne avec la participation de Jean-Joseph Girouard, Louis-Hippolyte LaFontaine et Louis-Joseph Papineau sans que cela ne dégénère en manifestation ou affrontements armés. Lors de la dernière session parlementaire avant le soulèvement, Papineau est porté en triomphe vers l'Assemblée<sup>17</sup>. Selon les sources patriotes, on parle de 2 000 personnes<sup>18</sup>. Les tribunes sont remplies de gens venus protester contre les politiques du gouverneur Aylmer et entendre une dernière fois les députés patriotes. On peut comprendre que, à l'époque, la forte présence militaire dans la capitale rend les parlementaires<sup>19</sup> et les citoyens pour le moins prudents. Comme autres manifestations, mentionnons également les délégations féminines venues réclamer dans la capitale l'obtention du droit de vote des femmes. Les suffragettes québécoises viennent pour la première fois à l'Assemblée législative en 1922, et y retournent chaque année à partir de 1927 jusqu'en 1940<sup>20</sup>.

L'histoire québécoise est aussi jalonnée d'autres types d'activités publiques qui rassemblent des milliers de personnes et qui s'apparentent aux manifestations politiques. Jusqu'en 1965, la Fête-dieu et la Fête du

Sacré-Cœur, dont les premières célébrations remontent au Régime français, rassemblent dans les rues de Québec des foules importantes qui expriment publiquement leur foi. À ces deux fêtes s'ajoutent les défilés de la Saint-Jean-Baptiste, qui ont un caractère religieux puis plus patriotique et qui remontent à 1842<sup>21</sup>. Dans ce lot de célébrations qui rassemblent de grandes foules dans la capitale, il faudrait ajouter les fêtes et les manifestations de loyauté marquant les visites de personnages importants de la famille royale d'Angleterre, visites qui remontent à 1787, les rassemblements pour marquer l'arrivée des gouverneurs généraux du Canada qui se faisaient à Québec, les ralliements politiques divers<sup>22</sup> et les célébrations marquant le début des sessions parlementaires<sup>23</sup>. Enfin, bien que les manifestations soient collectives, des causes politiques peuvent être promues par un seul individu s'exprimant publiquement, à la manière des *speeches corners* à Hyde Park. Dans un cas particulier, un manifestant solitaire fait preuve d'une grande ténacité. À partir de 1970, Gabriel Cristini piquette devant le parlement pendant une trentaine d'années; ce mineur silicosé proteste alors contre une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

### **Une parole de la rue retrouvée, les manifestations de 1960 à nos jours**

Une boutade attribuée à Maurice Duplessis avait caractérisé son époque: «Toé, tais-toué!». Au moment de l'hégémonie de la culture bourgeoise, frileuse devant toute contestation de l'ordre établi, il valait mieux en effet se taire devant l'autorité constituée, qu'elle soit civile ou religieuse. Toutefois, signe de l'élargissement de l'espace public en œuvre dès 1960, les Québécois prennent le risque de s'exprimer et de revendiquer: la Révolution tranquille est aussi une révolution de la parole. La société québécoise n'est pas unique à cet égard. D'autres sociétés occidentales s'expriment par la protestation et la contestation, parfois plus brutalement qu'ici. Parmi les grandes manifestations marquantes de l'époque, signalons la marche vers Washington de Martin Luther King pour l'égalité raciale, en 1963, la contestation étudiante de Berkeley en 1964, les protestations contre la guerre du Vietnam de 1967 et de 1968 à New York et celles de Chicago en 1968, les manifestations étudiantes de mai 1968 en France, le festival de musique rock de Woodstock en 1969, qui constituent «les expressions mêmes de la contestation de la génération montante contre le conservatisme des mœurs et des idées»<sup>24</sup>.

À Québec, trois événements majeurs marquent les esprits au cours des années 1960 à 1980. Le premier est entré dans l'histoire le 10 octobre 1964 sous le nom de *Samedi de la matraque*. Invitée au Canada pour marquer le centenaire des conférences de Charlottetown et de Québec, la reine Elizabeth II reçoit un accueil plutôt froid et même hostile. Soldats et policiers

inexpérimentés et inutilement brutaux sont dépêchés pour disperser les manifestants; l'événement tourne à l'émeute. Puis en 1969, déferle sur Québec une manifestation imposante contre le *bill 63*, un projet de loi du gouvernement de Jean-Jacques Bertrand qui consacre le libre choix de la langue d'enseignement. Les députés délibèrent dans un Parlement barricadé<sup>25</sup> devant lequel près de 50 000 personnes expriment fortement leur opposition. La manifestation, qui peut compter sur un service d'ordre constitué d'étudiants universitaires de Montréal et de Québec<sup>26</sup>, se déroule d'abord dans l'ordre, mais en fin de soirée, elle tourne à de violents affrontements avec les forces de l'ordre. Enfin, la crise syndicale de 1972 donne lieu à des manifestations et à des marches symboliques entre le parlement et le palais de justice, deux lieux symbolisant l'autorité<sup>27</sup>. Par la suite, d'autres imposants rassemblements se font devant le parlement lors des cycles de négociation dans les secteurs public et parapublic<sup>28</sup>.

Au-delà de l'événement, la période des années 1960 à 1980 voit des changements qualitatifs et quantitatifs importants dans l'expression du rituel manifestif. En effet, les manifestations ne sont plus sporadiques. Elles deviennent des stratégies plus systématiques de prises de parole citoyenne, où un peuple affirme sa culture et sa langue, où elles constituent des moments de solidarité de forces syndicales longtemps muselées voulant montrer désormais leur puissance. Elles sont aussi l'objet d'une ample médiatisation: la radio mais surtout la télévision couvrent régulièrement les manifestations tout en insistant sur les aspects spectaculaires. L'ampleur des manifestations et les incidents violents offrent des images-choc, qui saisissent les citoyens. Autre preuve du caractère plus systématique de ces stratégies: les occurrences du rituel manifestif sont nettement plus nombreuses. Ainsi, la période des sessions parlementaires se fait particulièrement active en manifestations de toutes sortes, mais les autres temps de l'année également, avec une prédilection pour les événements à caractère politique. Le congrès d'un parti gouvernemental à Québec constitue l'occasion d'être remarqué, à l'exemple du congrès à la chefferie de l'Union nationale en 1969 lorsqu'une cinquantaine d'étudiants protestataires sont arrêtés<sup>29</sup>. De tels événements deviennent courants sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui en gardera toujours le plus mauvais souvenir<sup>30</sup>.

Des années 1980 à nos jours, les citoyens conservent toujours leur droit fondamental de descendre dans la rue pour exprimer leurs opinions et c'est souvent dans la capitale que convergent les manifestants en provenance de toutes les régions du Québec. Certaines causes demeurent toujours aussi mobilisatrices, à l'instar des moyens de pression au sujet de la défense de la langue ou au moment des négociations avec les employés de l'État. Centrales syndicales, organismes communautaires et étudiants continuent de se rassembler par milliers en face du parlement, illustrant

ainsi la puissance du «cinquième pouvoir», celui de la rue. Même le Conseil du patronat songe à organiser une manifestation, sans toutefois passer aux actes<sup>31</sup>. La marche *Du pain et des roses* organisée en 1995 par la Fédération des femmes du Québec constitue un moment fort de ce nouveau manifestant. Les manifestations ont de plus en plus de motifs, que ce soit pour critiquer les politiques des gouvernements dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail, de l'environnement, de la pauvreté, de la guerre, de la mondialisation, pour s'opposer à la fermeture éventuelle du poste de radio CHOI en juillet 2004 ou pour réclamer le retour du club de hockey des Nordiques dans une «marche bleue» en octobre 2010. Enfin, l'élection du Parti libéral en avril 2003 marque le début d'un important mouvement de perturbations, organisé entre autres par les centrales syndicales et les associations étudiantes. L'«opposition citoyenne» se mobilise pour protester contre les projets du gouvernement. La fréquence des manifestations est telle qu'on laisse en permanence les clôtures de sécurité devant le parlement<sup>32</sup>. Si les choses se calment relativement de 2005 à 2011, Québec connaît avec le «Printemps érable» de 2012 un revif des manifestations, ces dernières contestant fortement les décisions du gouvernement Charest de hausser les droits de scolarité universitaires d'abord, puis d'imposer une loi spéciale restreignant les droits et libertés citoyennes ensuite.

### **Se faire voir en investissant les lieux**

Nous venons de le voir : les manifestations des années 1990 et suivantes marquent le «retour des grandes manifestations» des années 1970<sup>33</sup>. Nos observations préliminaires tirées de la lecture du corpus documentaire de la Révolution tranquille à nos jours vont dans le même sens avec toutefois une donnée supplémentaire. Le thème principal des manifestations semble se transformer au tournant des années 1980 et de la récession économique. Ainsi, de manifestations qui revendiquent un changement de l'ordre des choses, ordre politique, social, économique, linguistique, etc., on s'orienterait de plus en plus vers des manifestations qui cherchent à maintenir des acquis essentiels à la vie civique, droits civils, politiques et socio-économiques, politiques de l'identité et de la reconnaissance, etc.

Selon les acteurs en présence, d'un côté, les citoyens et citoyennes, de l'autre les forces policières, les stratégies employées dans le rituel manifestif divergent. Dans le cas des citoyens et citoyennes, la prise de parole, l'appropriation du *topos*, impliquerait des stratégies d'investissement physique et sonore dans un lieu, l'appropriation du *locus*. Ces stratégies citoyennes exprimeraient à la fois une protestation contre une situation jugée intolérable et une contestation de l'ordre établi. Ce faisant, toute une série de stratégies de transgression symbolique contre l'autorité constituée

visé à assurer l'appropriation du *topos* comme celle du *locus* par les citoyens. Ces stratégies interpelleraient les autres acteurs du rituel manifestatif, soit les agents des forces policières qui doivent assurer le maintien de l'ordre public, la protection de la vie et de la sécurité des citoyens, ainsi que celle des biens matériels. Ici, les stratégies policières ne poursuivraient pas l'objectif de l'appropriation du lieu public, *locus* comme *topos*, mais bien plutôt celui de l'ordonnement du lieu par des stratégies de surveillance et de répression des débordements. Nous y reviendrons.

De prime abord, les stratégies des manifestants visent un objectif primordial. Afin d'établir un rapport de force favorable, il importe de se faire voir des autorités et de l'ensemble des citoyens grâce à la puissance symbolique ou réelle de la mobilisation. Pour ce faire, il faut investir un lieu à la fois spatial et discursif, l'espace public. Parmi les diverses formes d'investissement, la première et la plus usitée est bien sûr l'occupation du lieu physique. Par les défilés dans les rues et les rassemblements dans les places publiques, colline Parlementaire, mais aussi les espaces devant les édifices publics et ministériels, l'hôtel de ville, etc., qui bouleversent les routines quotidiennes des habitants et des individus qui transitent dans ces lieux de passage, les manifestants attirent le regard, obligent au détour, suscitent des discussions et des passions publiques. Empruntée aux manifestations américaines de l'époque de la revendication des droits civiques, la pratique du *sit-in* se révèle d'une redoutable efficacité dans la captation du regard et dans le bouleversement des routines. Un exemple en témoigne. De manière fort ironique puisque ces citoyens sont eux-mêmes aux prises avec les barricades mohawks sur le pont Honoré-Mercier, les manifestants de Châteauguay instaurent le 8 août 1990 un *sit-in* sur la Grande-Allée, devant l'édifice J où se trouve le conseil des ministres. Les agents municipaux doivent détourner la circulation sur l'artère routière, ce qui provoque des propos aigres-doux de la part des automobilistes impatient<sup>34</sup>.

L'investissement physique du lieu passe aussi par son aménagement, aménagement qui constitue une revendication de son appropriation symbolique. Divers aménagements traduisent cette appropriation : des ballons suspendus par les sages-femmes devant le ministère de la Santé et des Services sociaux pour témoigner de l'appui de ces dernières aux politiques ministérielles<sup>35</sup>, à la construction d'une cabane devant le Parlement par des travailleurs de la construction s'opposant à la déréglementation dans le secteur de la construction résidentielle<sup>36</sup>, en passant par la course de chevaux sur l'esplanade pour protester contre le conflit de travail à Blue Bonnets<sup>37</sup>. L'appropriation symbolique glisse aussi vers l'émergence de formes alternatives de légitimité, contestant ainsi l'inaction de l'autorité officielle. À cet effet, des groupes communautaires et populaires organisent un « Parlement de la rue » en 1997 afin de donner une voix aux



exclus et de réclamer l'élimination de la pauvreté<sup>38</sup>. Il en va de même avec les Indignés de Saint-Roch qui, en suivant le modèle préconisé par le mouvement *Occupy Wall Street*, plantent une quarantaine de tentes à la Place de l'Université du Québec en octobre et novembre 2011. S'attirant la vindicte des animateurs de «radio-poubelle», le campement est démantelé par les forces policières, le bouillant maire Régis Labeaume déclarant pour l'occasion qu'«une place publique n'est pas un endroit approprié pour faire du camping, et ce, même si je suis favorable à la cause que les Indignés défendent»<sup>39</sup>.

Un élément important d'investissement physique du lieu est celui du port de pancartes, de drapeaux et banderoles proclamant vivement la cause défendue ainsi que de divers signes vestimentaires de ralliement, du costume à la cocarde. Non seulement ces éléments expriment la prise de parole par l'affichage de symboles forts, mais ils traduisent aussi l'originalité des manifestants, indice du caractère souvent carnavalesque de la manifestation, carnavalesque au sens donné par Mikhaïl Bakhtine<sup>40</sup>, soit de contestation ironique de l'autorité. Certaines de ces manifestations pacifiques ne se limitent pas aux habituels défilés de pancartes, avec slogans et discours, et peuvent prendre des formes plus originales, plus susceptibles d'attirer l'attention des habitants de la capitale, surtout celle des médias. Ainsi, les libraires et éditeurs qui déposent en 1990 une pétition de 200 000 noms contre toute taxe de vente sur les livres se promènent ostensiblement bouquins à la main<sup>41</sup>. Protestant en mars 2003 contre la guerre en Irak, nombre de manifestants arborent des foulards blancs, couleur de paix, pour se diriger devant le Consulat américain<sup>42</sup>. Incités par Sylvain Bouchard, animateur du poste de radio 93,3, les «cols rouges», ces membres de la classe moyenne sensibles aux mots d'ordre de droite sur la présumée gabegie de l'État, manient des balais «pour faire le ménage» à la suite du dépôt du budget provincial en avril 2011<sup>43</sup>. Enfin, porté par des milliers d'étudiants au moment des manifestations du printemps 2005, le carré rouge, qu'il soit de feutre ou de laine tricotée, qu'il soit peint un peu partout ou que l'on en fasse de grandes courtpointes, devient au cours du «Printemps érable» de 2012, l'emblème de ralliement du mouvement contre la hausse des droits de scolarité.

Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, d'ailleurs, l'investissement physique des lieux adopte des formes inusitées : camping, grève de la faim, vaches données en cadeau aux ministres, défilé de syndiqués du secteur public «tout nus» en novembre<sup>44</sup>. Signe incontestable du caractère ludique du politique, l'imagination des manifestants connaît peu de limites<sup>45</sup>. Au cours de la manifestation altermondialiste du Sommet des Amériques en mars 2001, les pancartes prennent la forme de pierres tombales, les jeunes filles portent le voile noir des veuves et d'autres se costumant en grande faucheuse pour pleurer «la mort de leurs droits». Mieux encore, pour protester

contre la clôture du périmètre de sécurité, des manifestants s'emprisonnent dans des cages faites de « grillage à poules »<sup>46</sup>. La dérision est au rendez-vous avec « l'opération toutous » organisée en septembre 2005 par les Centres de la petite enfance (CPE), au cours de laquelle une vingtaine de camions déversent plus de 40 000 oursons en peluche devant le parlement<sup>47</sup> !

### **Faire du bruit pour être entendu**

Des stratégies d'occupation de l'espace des plus appréciées consistent à opérer un investissement du lieu par le son. En effet, les stratégies sonores des manifestants sont particulièrement usitées pour plusieurs raisons. D'abord, elles permettent de manière efficace sinon optimale de capter l'attention des responsables politiques et de l'ensemble des citoyens présents sur la cause de la manifestation. Protestant contre les mesures d'assurance-automobile, les propriétaires de taxi usent de leurs klaxons tout le long de leur cortège qui part du Colisée de Québec vers le Parlement en 1971<sup>48</sup>. Sous le premier gouvernement du Parti québécois, en juin 1977, une manifestation de 2 000 camionneurs vient paralyser la capitale pour faire valoir leurs revendications. Ces gens, membres de l'Association nationale des camionneurs artisans et indépendants (ANCAI), assiègent littéralement la ville avec leurs lourds camions pendant plusieurs jours, bloquent son réseau routier et utilisent leurs klaxons pour marquer efficacement leur présence. Le Président de l'Assemblée nationale, Clément Richard, doit ordonner de fermer les fenêtres, malgré la chaleur, pour permettre aux députés de délibérer<sup>49</sup>. La même année, les syndiqués en grève de la Société de cartographie mènent ainsi tout un tapage juste sous les fenêtres de l'Assemblée, provoquant l'expulsion du député Yvon Picotte qui, sympathique à leur cause, ouvre continuellement les volets<sup>50</sup>. Enfin, de façon récurrente, les manifestations des motocyclistes contre les mesures d'immatriculation ou d'assurance-automobile sont particulièrement audibles, le vacarme des motos vrombissantes et des klaxons résonnant dans les rues de la ville et sur la colline Parlementaire en 1975, en 1977, puis régulièrement à partir de 1984 jusqu'en 1990 avec des pointes en 1988 et en 1990 où, respectivement, 12 000 et 20 000 motards défilent<sup>51</sup>.

Les stratégies sonores se veulent aussi un moyen pour exprimer fièrement et en public l'identité collective des manifestants, les valeurs de ces derniers et la nature de la cause promue. Les battements du tam-tam se font ressentir lorsque les membres de nations amérindiennes défilent sur la colline Parlementaire, à l'instar des manifestants cris qui, en octobre 1990, s'opposent au projet de la phase II de la Baie-James<sup>52</sup>. Lorsqu'une trentaine de manifestants contre l'avortement se réunissent en

1992 devant l'hôpital Saint-François-d'Assise de Québec et sa clinique de planning familial, ils récitent dès lors des prières<sup>53</sup>.

Du coup, les stratégies sonores permettent une appropriation *ordonnée* du *topos* et du *locus* par les manifestants. Elles se scandent par les slogans qui mobilisent les manifestants et synthétisent la cause promue. Elles se déroulent au son des tam-tams qui rythment la marche depuis les années 1990, notamment avec les mouvements altermondialistes et étudiants, et assurent une certaine discipline des corps. Elles s'expriment par les chants, à l'instar de la fin de la marche *Du pain et des roses* en mai 1995, où Marie-Claire Séguin, France Castel et les autres marcheuses entonnent la chanson thème de la manifestation<sup>54</sup>. Elles se manifestent également par les discours qui, à la fin du défilé et à l'apogée du rassemblement, expriment les motifs de la manifestation et galvanisent la mobilisation. Sur la colline Parlementaire le 31 octobre 1969, les quelque 50 000 manifestants s'opposant au *Bill 63* en matière linguistique écoutent les discours de François-Albert Angers, Michel Chartrand et Matthias Rioux, jusqu'au moment où une panne de microphone impose le silence aux autres orateurs, dont Fernand Dumont<sup>55</sup>.

Le silence, enfin, constitue une stratégie particulière, en ce sens qu'elle a cours dans un contexte tendu et hautement émotif où les risques de dérapage sont nombreux, et où la prise de parole des manifestants renvoie à l'indicible. Cette stratégie est employée lors de manifestations à la suite d'une tragédie ou d'un deuil. Ainsi, les incidents violents survenus au congrès du Parti libéral du Québec à Victoriaville le 4 mai 2012, provoquent une onde de choc parmi les étudiants en grève, d'autant plus que deux des leurs se trouvent alors entre la vie et la mort à la suite de la répression policière. Les étudiants québécois se réunissent le lendemain en vigile devant l'Assemblée nationale, chacun portant une bougie allumée, pour marcher ensuite en silence dans les rues de la ville. Cette marche silencieuse témoigne de la vive émotion des manifestants, de leur désarroi devant l'impact de la violence et de leur détermination dans la poursuite de leur cause<sup>56</sup>.

## Un geste de transgression symbolique de l'autorité

Certains gestes posés pendant les manifestations traduisent une transgression envers les symboles de l'autorité politique, symboles dont la légitimité est contestée. Cette dernière n'est jamais gratuite ou aveugle : aux yeux des manifestants, les symboles visés sont chargés d'un potentiel parfois négatif, le plus souvent polémique. La transgression devient ainsi un geste de résistance et de contestation contre une autorité dont la domination est jugée dans une certaine mesure intolérable. Aussi, plus la domination se fait insupportable, plus le geste de transgression symbolique glisse

vers la profanation du symbole, le vandalisme contre des biens privés ou publics et l'assaut contre des personnes.

La transgression symbolique vise d'abord les objets et les édifices. D'abord, au cours d'une manifestation intersyndicale le 29 janvier 1983 contre la tournure des négociations dans le secteur public, des manifestants aspergent de peinture jaune, bleue et blanche la statue de Maurice Duplessis, dont l'anti-syndicalisme a caractérisé son passage au gouvernement. Le ministère des Travaux publics doit donc opérer au nettoyage de la statue maculée au printemps, lorsque le soleil réchauffe le bronze<sup>57</sup>. Vingt ans plus tard, c'est l'Hôtel du Parlement lui-même qui est visé par le vandalisme. Des manifestants lancent en décembre 2003 des contenants de peinture jaune contre la façade et onze monuments, en protestation contre l'adoption de modifications au Code du travail pour favoriser le recours à la sous-traitance<sup>58</sup>. Ensuite, à l'intérieur même du Salon bleu en 1993, des personnes âgées protestant contre les frais modérateurs sur les médicaments projettent dans les airs une pluie de billets de deux dollars contrefaits, le visage de la reine étant remplacé par celui du Premier ministre Robert Bourassa, et suspendent les travaux parlementaires<sup>59</sup>. En dépit de l'encadrement interne et externe, certaines manifestations tournent à l'affrontement avec les forces de l'ordre. La nuit du 24 juin 1996, la fête nationale tourne à l'émeute, la pire depuis 25 ans. Plus de 2 000 manifestants saccagent une partie du centre-ville et s'en prennent à l'édifice du parlement<sup>60</sup>. En ciblant le principal symbole de l'autorité politique dans la Capitale, les assauts contre l'Hôtel du Parlement sont vivement ressentis parmi les citoyens de Québec et font les manchettes des médias tout au long des jours qui suivent.

Après les biens et immeubles, la transgression vise enfin les personnes. Ainsi, une « haie d'honneur » composée de syndiqués accueille les délégués du conseil national du Parti québécois devant l'Hôtel Le Concorde le 5 mars 1983. Plusieurs députés et ministres sont vertement interpellés par les professeurs et les professionnels de l'État en colère qui molestent certains d'entre eux. Gérald Godin, Denys Lazure et Michel Gauthier se font brutaliser et Camille Laurin reçoit des coups de poing au visage. Chargés de veiller au grain, les policiers interviennent néanmoins à la dernière minute pour dégager les individus en mauvaise posture<sup>61</sup>.

## Les stratégies policières

Les policiers, d'ailleurs, constituent le deuxième groupe d'acteurs du rituel manifestif. Leurs stratégies obéissent à d'autres objectifs, celui de l'*ordonnancement* du lieu physique, du *locus*, par le contrôle des débordements de la prise de parole, du *topos*. Ces stratégies se regroupent sous deux types : celles de surveillance et de répression des débordements.

Pour les forces policières, l'ordonnement du lieu physique procède, comme le signale le criminaliste Jean-Paul Brodeur, « d'une politique de limitation, qui obéit à une logique du plus ou moins », où il importe d'assurer et de respecter les droits civiques dans les espaces ouverts, la voie et les terrains publics, et les espaces fermés, les édifices. Cette politique découle d'une exigence légale, inhérente à l'État de droit. Cet exercice d'ordonnement est difficile dans le cas des manifestations. En effet, comme le rappelle de manière générale J.-P. Brodeur, « toute la difficulté du concept de police est qu'il désigne l'instauration d'un ordre au sein duquel puisse se produire une certaine somme de désordre, sans que la croyance dans l'efficacité globale de cet ordre n'en soit entamée »<sup>62</sup>.

Ainsi, les policiers sont aux aguets et leurs activités de surveillance et de répression s'expriment de diverses façons. D'abord, la surveillance qui passe par l'observation extérieure et l'infiltration intérieure. À la suite de la fusillade de Denis Lortie à l'Assemblée nationale en mai 1984, de nombreuses voix s'élèvent dans les journaux et les autres tribunes pour exiger un renforcement des mesures de sécurité, avec l'ajout de gardes armés<sup>63</sup>, mais surtout l'établissement d'un dispositif de surveillance, caméras, détecteurs de métal, agents chargés de l'accueil et de l'enregistrement des individus, etc. La surveillance implique aussi le contrôle d'identité. Ainsi, entre la mi-mars et le mois de juin 1978, les policiers interrogent des manifestants sur la colline Parlementaire, notamment à propos des motifs de leur manifestation, de leurs allégeances politiques et « d'autres informations de ce genre » comme le souligne le député libéral Fernand Lalonde à l'étonnement du ministre de la Justice Marc-André Bédard<sup>64</sup>.

Les stratégies de répression, quant à elles, prennent des aspects plus musclés. On se rappellera que lors de la crise d'Octobre, en 1970, des soldats armés et en habit de campagne encerclent l'Hôtel du Parlement. Toutefois, tel que le constate le journaliste Gérard LeBlanc en 1986<sup>65</sup>, ces stratégies de répression évoluent. Avant les années 1980, l'objectif de la répression policière est la dispersion immédiate des manifestants sous l'effet d'une attaque des forces de l'ordre. Le cas le plus connu de ce type de stratégie se produit au moment du *Samedi de la matraque*. Au moment du passage de la reine Elizabeth II, les citoyens opposent des stratégies de résistance à plusieurs degrés : la plus usitée étant celle d'une froide indifférence. Devant une centaine de militants du RIN, la force policière réagit en deux temps. Dès le vendredi 9 octobre, des policiers en civil se mêlent aux manifestants réunis au centre Durocher et interpellent Pierre Bourgault qui est poussé dans un hangar et arrêté. Menés dès lors par le boxeur Reggie Chartrand, les quelque 300 manifestants marchent vers la colline Parlementaire. Ayant reçu des ordres précis, la reine ne doit rien voir de tout ce qui peut heurter sa sensibilité, munis de matraques neuves, les policiers poursuivent à partir de minuit tout ce qui

ressemble à un manifestant, des journalistes couvrant l'événement aux spectateurs quittant les cinémas de Paris et du Capitole, des badauds qui attendent l'autobus au témoin de la mariée sortant d'un repas de noces. Aux assises de la Cour municipale le lundi suivant, 34 manifestants comparaissent sous des prétextes aussi divers que le port d'une pancarte ou le cri d'un slogan<sup>66</sup>. Ce type de répression policière se reproduit à quelques reprises par la suite, notamment au cours des manifestations du front commun en 1972.

Cette répression devient toutefois moins aveugle, car l'objectif de réduire le potentiel de violence n'est pas atteint, la violence policière ayant comme incidence l'augmentation de la violence des citoyens, et les débordements deviennent amplement couverts par les médias. Durant les années 1980, les forces policières opèrent alors un changement de stratégie répressive, passant de l'affrontement direct au contrôle des foules. L'objectif n'est plus la seule protection *manu militari* du bien public et la prompte instauration de l'ordre civil. Il est plutôt question de protéger du mieux possible la vie et l'intégrité des individus, manifestants comme policiers. Les stratégies de répression se font alors plus fines et précises à la suite de la réflexion enclenchée sur le contrôle des foules par le ministère de la Sécurité publique. Elles usent également du recours à la loi et aux règlements : au moment de l'interpellation à la suite d'un constat d'infraction, les policiers doivent aviser les prévenus de leurs droits. De la Loi d'émeute et des autres dispositions du Code pénal aux multiples règlements municipaux, l'arsenal juridique est prolixe. Ainsi, déambulant en juin 2012 au son des casseroles sur la Côte de la Montagne, le député Amir Khadir fait l'objet d'une arrestation en vertu d'une infraction au Code de la route !<sup>67</sup>

Ces stratégies de répression s'appuient d'abord sur des procédures de contrôle préalable. Elles passent par l'interdiction de l'occupation de certains lieux stratégiques, comme l'instauration d'un périmètre de sécurité au moment du Sommet des Amériques de 2001, symbole qui participe de l'imaginaire de la ville close selon la littéraire Isabelle Saint-Amant<sup>68</sup>. Elles transitent aussi par l'octroi par la municipalité d'un permis de manifestation aux citoyens pour que leur rassemblement soit reconnu comme légal, à l'instar de la *Coalition pour la paix, la justice et les libertés démocratiques* qui s'oppose à la venue du président Ronald Reagan en 1985<sup>69</sup>. Elles surviennent également par la détermination préalable et obligatoire d'un parcours pour les manifestants, suivant l'adoption de règlements municipaux en ce sens à la suite de l'adoption au printemps 2012 de la loi spéciale 12<sup>70</sup>.

Toutes ces procédures de contrôle impliquent la coordination entre les divers corps de police, et supposent aussi la cueillette d'informations sur le terrain grâce au quadrillage systématique et à l'infiltration. Dès lors, les autorités policières évaluent le moment propice pour opérer une répression contre les débordements. Cette répression se déroule suivant un

processus en plusieurs temps: le ciblage à partir de plusieurs postes d'observation, des fauteurs de trouble potentiels avec divers dispositifs audiovisuels; l'obstruction ou la déviation des voies de circulation; l'instauration d'un cordon de police; l'intervention *manu militari* au moment des désordres, avec l'emploi de gaz et d'autres moyens contondants. Elle cherche ainsi à cibler les éléments perturbateurs pour mieux les arrêter. Évidemment, ces stratégies de répression font l'objet de résistances de la part des manifestants: le phénomène des *Black Blocs*<sup>71</sup> traduit l'un des nouveaux moyens de résistance.

\*  
\* \* \*

Ville de l'autorité politique, avec un parlement construit sur une colline, dont la topographie routière favorise les mouvements des périphéries vers le centre, Québec offre un théâtre propice aux rassemblements de toutes sortes. Tout au long de son histoire, ces rassemblements sont nombreux, et tout particulièrement ceux où les citoyens expriment de vive voix leurs différents motifs de protestation et de contestation. Si la prise de parole citoyenne s'y fait entendre fortement, le théâtre de Québec comprend d'autres aspects qui assurent une certaine maîtrise des excès: la présence des fortifications ainsi que les forces militaires et policières renforcent le conservatisme de la ville et réduisent subtilement, sinon répriment activement, les éventuels débordements. Dès lors, les manifestations à Québec font partie de sa culture contemporaine, une culture si quotidienne et familière que l'observateur pressé pourrait presque l'assimiler à une nature.

Depuis la Nouvelle-France, mais surtout depuis le moment où la rue retrouve sa voix, les années 1960, le rituel manifestif permet à toute une série de stratégies, qu'elles soient visuelles ou sonores, d'investissement des lieux par la parole citoyenne. En transitant du lieu physique au lieu de discours, du *locus* au *topos*, le rituel de la manifestation témoignerait ainsi de la grande subtilité de l'action politique. En effet, au-delà de l'effervescence partisane et de la routine de la répétition des gestes et des slogans, l'action politique refléterait alors une double congruence, celles de l'engagement civique et du maintien de l'ordre public avec les enjeux du présent. Par la manifestation, la ville devient pleinement un espace polémique. Dès lors, la réalité du politique apparaît nettement au regard du monde.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les auteurs remercient chaleureusement Gilles Gallichan, Alexandre Lévesque et Martin Pelletier.

2. La constitution du corpus s'est déroulée en deux temps. Pour la période précédant les années 1960, nous avons privilégié des événements spécifiques, pour lesquels la documentation existe dans les journaux. Pour la période entre 1964 à 2012, nous avons identifié de manière systématique 1 088 articles de quotidiens et hebdomadaire, soit *Le Soleil*, *Le Journal de Québec*, *Le Devoir*, *La Presse*, *La Presse canadienne* et *Québec Hebdo*. Il va sans dire que la composition réduite du corpus influence la teneur des conclusions, qui sont bien sûr provisoires.
3. Voir Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998; Charles Tilly et Stanley Tarrow, *Contentious Politics*, Boulder (CO), Paradigm Press, 2007; Lucy G. Barber, *Marching on Washington: the Forging of an American Political Tradition*, Berkeley, University of California Press, 2002, ainsi que les contributions de Matthias Reiss et Neil Jarman dans Matthias Reiss (dir.), *The Street as Stage. Protest Marches and Public Rallies since the Nineteenth Century*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2007.
4. Patrick Forget, *Sur la manifestation*, Montréal, Liber, 2005, p. 10-17.
5. Olivier Fillieule et Danielle Tartakowsky, *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008, p. 15-17.
6. Pour le Canada anglophone, la grève générale de Winnipeg et le *Ottawa Trek* — la grande mobilisation des chômeurs en 1935 qui part de Vancouver et qui est rudement brisée à Regina — sont des exemples de manifestations sporadiques. Voir Bryan D. Palmer, *Working-Class Experience: Rethinking the History of Canadian Labour, 1800-1991*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992; Craig Heron (dir.), *The Workers' Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998; Ian McKay, *Reasoning Otherwise: Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between The Lines, 2008.
7. Voir les diverses contributions de Marie Hammond-Callaghan et Matthew Hayday (dir.), *Mobilizations, Protests and Engagements. Canadian Perspectives on Social Movements*, Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2008.
8. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale/Publications du Québec, 2008, p. 69 et 85.
9. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'Hôtel du Parlement : témoin de notre histoire*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1996, p. 70-71.
10. Jean Provencher, *Québec sous la loi des mesures de guerre, 1918*, Trois-Rivières, Boréal-Express, 1971.
11. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 429; et Frédéric Lemieux, «Le peuple et son Parlement: l'automne chaud de 1936», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 32, no. 3-4, octobre 2003, p. 18-23.
12. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 438.
13. Jean-Marie Lebel et Alain Roy, *Québec, 1900-2000 : le siècle d'une capitale*, Sainte-Foy/Québec, Éd. MultiMondes/CCNQ, 2000, p. 59-60.
14. Jean-Marie Lebel et Alain Roy, *op. cit.*, p. 60.



15. Voir Karine Hébert, *Impatients d'être soi-même. Les étudiants montréalais (1895-1960)*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2008.
16. *Le Soleil*, 5 mars 1958.
17. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 238-239.
18. Étienne Parent parle d'une « foule immense ». Jamais, écrit-il, « l'ouverture du parlement n'excita autant l'intérêt parmi le peuple ». *Le Canadien*, 18 août 1837, p. 2 ; Gilles Gallichan, « La session de 1837 », *Les Cahiers des Dix*, no. 50, 1995, p. 122-123.
19. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 225. Entre autres, la note 61 fait mention d'une lettre du 19 novembre 1835, à son épouse Julie, dans laquelle Papineau reprend l'opinion de Mackenzie trouvant difficile d'exprimer des idées républicaines « à quelques pas des soldats anglais » et de « la bouche des canons qui bord[ent], les remparts ».
20. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 429.
21. Voir Ronald Rudin, *L'histoire dans les rues de Québec : la célébration de Champlain et de M<sup>sr</sup> de Laval, 1878-1908*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 100-101.
22. Lire Jean-François Drapeau. « Les grandes démonstrations Laurier dans la province de Québec, 1895-1904 », Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise (histoire), 2008.
23. Martin Pâquet, « "Un geste auguste dans le temple de la loi". L'ordo des cérémonies d'ouverture des sessions parlementaires au Québec, 1792-1997 », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 23 no. 1, 1999, p. 99-124.
24. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 510.
25. *La Presse*, 24 octobre 1969.
26. BANQ, fonds Clovis-Durand P697, « Opération manifestation contre le Bill 63 », DFN2009-034. Film de 1969.
27. Louis Fournier, *Histoire de la FTQ 1965-1992. La plus grande centrale syndicale au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 1994, p. 80 ; *Le Soleil*, 10 mai 1972 ; *Le Journal de Québec*, 10 mai 1972.
28. Jean-Claude Tardif, *Le mouvement syndical et l'État. Entre l'intégration et l'opposition. Le cas de la CEQ (1960-1992)*, Québec, Université Laval, 1995, p. 53, Collection Instruments de travail, no. 28.
29. Jean-Marie Lebel et Alain Roy, *op. cit.*, p. 89.
30. *La Presse* 1<sup>er</sup> février 1992.
31. Ghislain Dufour, *Ghislain Dufour témoigne des 30 ans du CPQ : le Conseil du patronat du Québec 30 ans au coeur de l'action 1969-1999*, Montréal, Transcontinental, 2000, p. 452-453.
32. *Le Soleil*, 23 avril 2005.
33. *Le Soleil*, 10 juin 1995.
34. *Le Soleil*, 9 août 1990.
35. *Le Soleil*, 17 avril 1993.
36. *Le Soleil*, 17 décembre 1993.
37. *Le Soleil*, 26 octobre 1993.

38. *La Presse*, 16 décembre 1997; *Le Devoir*, 18 décembre 1997.
39. *Québec Hebdo*, 22 novembre 2011.
40. Mikhaïl Bakhtine, *François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1982 [1965].
41. *Le Journal de Québec*, 24 novembre 1990.
42. *Le Soleil*, 23 mars 2003.
43. *Québec Hebdo*, 18 avril 2011.
44. *Le Journal de Montréal*, 30 octobre 2003; *Le Soleil*, 30 octobre 2003; *Le Journal de Québec*, 26 novembre 2005.
45. Y compris dans l'expression artistique, qui devient moins normative. Sur ce point, lire Ève Lamoureux, *Art et politique. Nouvelles formes d'engagement artistique au Québec*, Montréal. Écosociété, 2009, p. 25 et suiv.
46. *Le Soleil*, 18 mars 2001.
47. *Le Soleil*, 21 septembre 2005.
48. *Le Soleil*, 19 mars 1971.
49. *Le Journal de Québec*, 22 juin 1977.
50. *La Presse*, 11 août 1977.
51. *Le Soleil*, 20 juillet 1977; *Le Soleil*, 25 mai 1985; *Le Soleil*, 19 mars 1988; *Le Soleil*, 28 mai 1988; *Le Soleil*, 17 juin 1988; *Le Soleil*, 29 mai 1989; *Le Soleil*, 28 mai 1990.
52. *Le Soleil*, 24 octobre 1990.
53. *Le Soleil*, 10 mai 1998.
54. *Le Soleil*, 31 décembre 1995.
55. *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> novembre 1969.
56. Observation personnelle, 5 mai 2012.
57. *Le Soleil*, mardi 15 février 1983; *Le Journal de Québec*, 16 février 1983.
58. *Le Soleil*, 10 février 2004.
59. *Le Soleil*, 5 décembre 1992.
60. *Le Soleil*, 25 juin 1996.
61. *Le Journal de Québec*, 7 mars 1983.
62. Jean-Paul Brodeur, « Le besoin de police », *Le Devoir*, 6 mai 2003, p. A7.
63. Lire le courrier du lecteur du journal *Le Soleil*, 15 mai 1984.
64. *Le Soleil*, 16 novembre 1978.
65. *La Presse*, 2 juin 1986.
66. *Le Soleil, Dimanche Magazine*, dimanche 27 octobre 1996.
67. *La Presse canadienne*, 6 juin 2012.
68. Isabelle St-Amand, « L'imaginaire de la ville close : Québec 2001 », dans Marie-France Wagner et Catherine Mavrikakis (dir.), *Le spectacle politique dans la rue du xv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle. Événements, rituels et récits*, Montréal, Lux, 2005, p. 217-228. Voir aussi Diane Lamoureux, « Québec 2001: un tournant pour les mouvements sociaux québécois ? », dans Francis Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements. Idées et pratiques militantes contemporaines*, Montréal, Lux, 2008, p. 11-34.
69. *Le Journal de Québec*, jeudi 28 février 1985.
70. *Le Soleil*, 19 juin 2012.
71. Francis Dupuis-Déri, *Les Black Blocs. La liberté et l'égalité se manifestent*, Montréal, Comeau et Nadeau, 2003, p. 15-19 surtout.